

Stage non rémunéré en SARL, possible ou pas ?

Par **Jean Delahoui**, le 11/12/2008 à 13:22

Je suis l'un des créateurs d'une petite SARL, tant par ses effectifs (3) que par sa taille, et nous souhaiterions accepter des stagiaires en 2009, estimant que nous avons beaucoup à leur apprendre, et espérant aussi qu'ils puissent nous être utiles.

Notre problème est que nous ne pouvons pas nous permettre de leur verser d'indemnités de stage.

Je me tourne donc vers vous pour savoir si une telle démarche est possible, et dans quelles conditions.

Merci d'avance pour vos réponses éclairées !)

A bientôt,
Jean